

8 € pour louer une télé

PRISONS Début 2013 au plus tard, tous les détenus loueront leur poste de télévision au même prix. Les tarifs pratiqués étaient souvent exorbitants

DOMINIQUE RICHARD

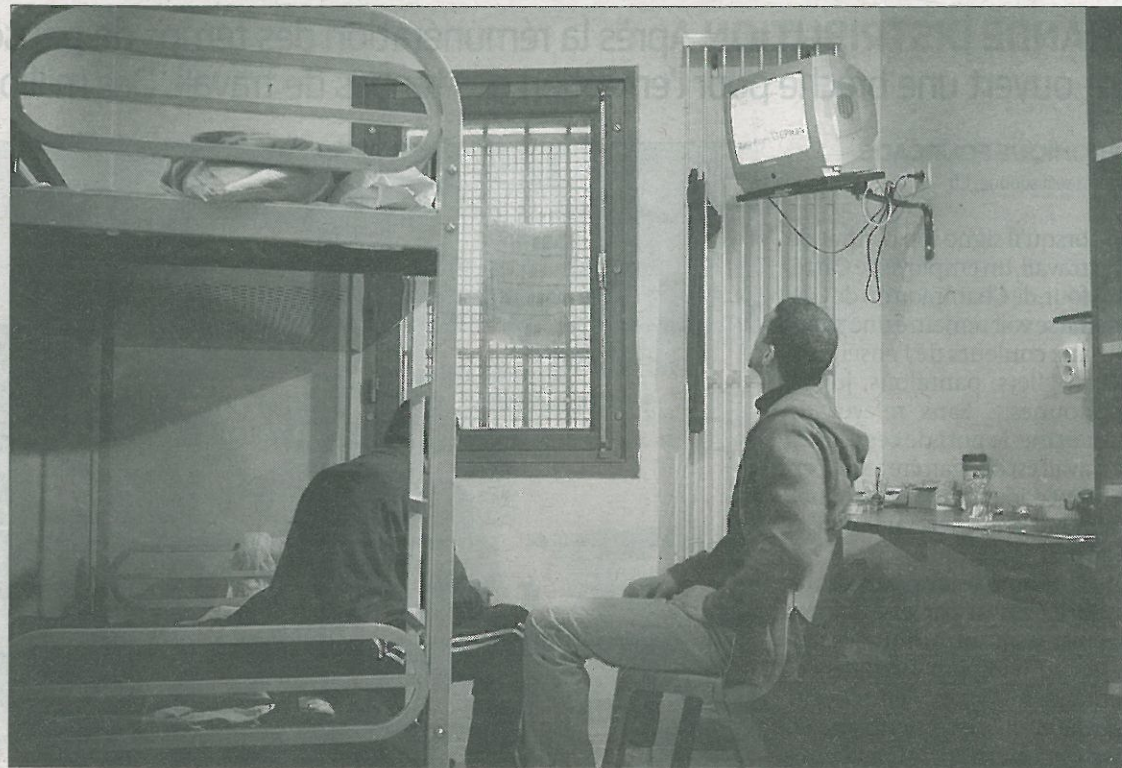
d.richard@sudouest.fr

La montée en puissance de Marine Le Pen et le retour des surenchères sécuritaires dans le débat politique ne sont certainement pas étrangers à la discrétion qui a entouré la décision prise par le ministère de la Justice. Au moment où l'inflation s'emballe, Michel Mercier, le garde des Sceaux, a décidé d'abaisser d'autorité le tarif de location des postes de télévision en prison. Fixé à 8 euros par mois et par cellule, il devra entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier prochain dans les établissements publics. Les lieux de détention gérés par des sociétés privées disposeront d'une année supplémentaire pour l'appliquer.

Une jungle

Au début des années 1980, l'irruption du petit écran dans les prisons, à l'initiative du garde des Sceaux de l'époque, Robert Badinter, avait été saluée par un concert de récriminations. Délinquants et criminels méritaient-ils autant d'égards ? Cela fait belle lurette que l'écho de ce charivari ne résonne plus au pied des miradors. Il ne viendrait à l'idée de personne d'interrompre le signal. Antidote à l'anxiété et à la tentation du suicide, la télé maintient aussi l'indispensable lien avec l'extérieur.

Hiatus, mais de taille, jusqu'à présent elle plombait plus que de raisons les ressources déjà bien modestes des détenus. D'une « taule » à l'autre, les loyers mensuels variaient du simple au sextuple, atteignant parfois jusqu'à 40 euros ! De quoi dégager de copieux bénéfices. Aussi bien pour les sociétés de location actives dans les prisons privées que pour les associations socioculturelles du public. Administrées par le personnel pénitentiaire, celles-ci dégageaient souvent des marges ahurissantes : 64 %, par exemple, pour celle de Fleury-Mérogis !



Les détenus pourront bientôt louer un téléviseur à prix unique. PHOTO AFP

Et maintenant la cantine !

À deux reprises, en 2006 et en 2010, la Cour des comptes avait sommé le gouvernement de raser cette jungle tarifaire. Ce dernier a donc fini par s'exécuter, non sans avoir été sérieusement aiguillonné par Robin des lois, l'association d'aide aux détenus fondée par le Girondin François Korber. Ce juriste, qui a passé une partie de son existence derrière les barreaux, a été l'un des premiers à faire pénétrer le droit dans l'univers carcéral.

En 2004, alors qu'il était écroué en Auvergne, il avait obtenu de la justice administrative qu'elle autorise la venue d'un huissier à l'intérieur du centre de détention de Riom. Du jamais-vu dans l'Hexa-

gone. À l'époque, il avait déjà pu mesurer l'impossibilité de toucher au système de location des télévisions. À Riom, il avait certes eu la possibilité d'acheter un poste. Mais c'était une exception ! Dans les établissements successifs où il serait ensuite transféré, la pénitencière ne lui concéderait que le droit de louer un récepteur à un coût prohibitif !

« Dix-huit mois pour faire plier une administration aussi puissante, finalement, c'est assez peu. Je leur ai fait un braquage à 10 millions d'euros, se félicite François Korber. Ce sera autant d'argent que les détenus n'auront pas à débours. Maintenant, on va s'occuper des cantines. » Derrière les murs, un euro n'a pas partout le même pouvoir d'achat.

Non seulement les détenus

paient les produits alimentaires à des prix nettement supérieurs à ceux pratiqués par les supérettes du coin, mais, comme pour les télévisions, les écarts tarifaires dessinent d'incroyables montagnes russes. Les magistrats de la Cour des comptes qui s'étaient passionnés l'an dernier pour la pâte à tartiner Nutella n'en étaient pas revenus. Ils avaient relevé des différences allant jusqu'à 73 % ! Dans certaines prisons où les repas quotidiens sont souvent un peu justes, il faudrait presque s'appeler Crésus pour pouvoir améliorer l'ordinaire.

(1) Ce tarif comprend les chaînes de la TNT et un bouquet de chaînes payantes.

(2) Robin des lois, place du Comte-Haymon, 91000 Corbeil-Essonnes, tél. 06 65 40 28 72.